



Motion

Alerte sur l'accessibilité numérique des missions du Comité national

La section 39 déplore que l'ensemble des dossiers soumis au Comité national ne soient pas accessibles à l'ensemble des jurys.

Certains dossiers soumis à l'évaluation des sections du Comité national se trouvent dans un format numérique inaccessible – les documents sont scannés et le texte est reproduit en image. Aucune reconnaissance de caractère de ce genre de document n'est possible, ce qui rend les textes illisibles pour les personnes utilisant des lecteurs d'écran ou des logiciels de reconnaissance de caractères.

La section 39 demande donc aux services en charge de l'ensemble des dossiers de promotion, de concours, de recrutement, de titularisation, d'évaluation d'assurer l'accessibilité numérique de l'ensemble des documents à évaluer.

Motion adoptée le 14 novembre 2025

17 Votant.e.s : OUI : 17 ; NON : 0 ; ABSTENTION : 0.

Florence RENUCCI
Présidente de la Section 39

Destinataires :

- M. Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS.
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS.
- M. Fabrice BOUDJAABA, directeur de l'Institut CNRS Sciences humaines & sociales.
- M. Olivier COUTARD, président du Conseil scientifique du CNRS.
- Mme Evelyne BRUNET-PRIOUX, présidente de la Conférence des présidents du Comité national.
- M. Simon GRAVELLE, coordinateur de la réunion des secrétaires scientifiques
- Mesdames les présidentes et Messieurs les présidents des Sections du Comité national.
- Mesdames les présidentes et Messieurs les présidents des Commissions interdisciplinaires.
- Madame la présidente et Messieurs les présidents des Conseils scientifiques d'instituts.